

Bourses Fernand Braudel-IFER *incoming*



Présentation :

La Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) offre des bourses de recherche postdoctorale en sciences humaines et sociales d'une durée de 9 mois dans le cadre de son programme « Fernand Braudel-IFER (International Fellowships for Experienced Researchers) ».

Ce programme est soutenu par l'Union européenne (Programme Action Marie Curie – COFUND – 7ème PCRD), le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), l'Institut des sciences humaines et sociales du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), la Fondation Fritz Thyssen (Cologne) et il est réalisé en coopération avec le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD).

Le programme Fernand Braudel-IFER se décline en deux volets :

1. Programme Fernand Braudel-IFER *incoming* pour des séjours en France (pour chercheurs appartenant à un centre de recherche à l'étranger).

Ce programme s'adresse à des candidats en provenance de tous les pays, à l'exception de l'Allemagne. Les candidats allemands doivent postuler dans le cadre du programme spécifique DAAD/FMSH (cf. <http://www.msh-paris.fr/recherche/bourses-de-recherche-postdoctorales/bourses-daadfmsh/>).

2. Programme Fernand Braudel-IFER *outgoing* pour des séjours en Europe (pour chercheurs appartenant à un centre de recherche en France).

Ce programme s'adresse à des candidats résidant en France qui souhaitent réaliser un séjour de recherche dans un pays européen (membre de l'Union européenne ou associé). Les candidats résidant en France et souhaitant effectuer un séjour de recherche en Allemagne candidatent dans le sous-programme « Clemens Heller ».

Programme Fernand Braudel-IFER *incoming*

1 Appel à candidatures

- 1.1 Le programme Fernand Braudel-IFER offre des bourses post-doctorales à des chercheurs en sciences humaines et sociales qui souhaitent effectuer une mobilité internationale.
- 1.2 Le programme Fernand Braudel-IFER *incoming* est destiné à des chercheurs étrangers qui souhaitent effectuer des séjours de recherche en France.
- 1.3 Ces séjours devront permettre aux candidats sélectionnés :
 - de réaliser un projet de recherche individuel au sein d'un laboratoire d'accueil en France.
 - de s'insérer dans des réseaux scientifiques français et européens.
 - d'établir des coopérations durables entre leur institution d'origine et les établissements d'accueil en France.
- 1.4 Les laboratoires d'accueil en France (université, laboratoire CNRS ou MSH appartenant au Réseau national des MSH) sont choisis par les chercheurs eux-mêmes, en concertation avec la Direction scientifique de la Fondation MSH.
- 1.5 Disciplines scientifiques concernées : des projets issus de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont éligibles. Une approche interdisciplinaire de la problématique de recherche proposée est encouragée.
- 1.6 Durée de la bourse : 9 mois (des aménagements du séjour sont toutefois possibles s'ils se justifient scientifiquement)
- 1.7 Montants de la bourse :
 - 1.7.1 Le montant de l'allocation mensuelle destinée à couvrir les dépenses d'hébergement et de séjour est de 2 000 € (euros).
 - 1.7.2 Les frais d'assurance médicale sont pris en charge pour les chercheurs accueillis en France.
 - 1.7.3 Les frais de voyage (aller-retour) entre le pays d'origine et la France seront pris en charge après un accord préalable fourni.
 - 1.7.4 Des aides complémentaires peuvent éventuellement être accordées sur demande pour des frais de documentation et pour la participation à des rencontres scientifiques en France.
- 1.8 Calendrier : deux appels à candidature par an (dates limites de dépôt des dossiers de candidature le 31 mars et le 30 septembre)

2 Critères d'éligibilité

- 2.1 Les candidats doivent résider à l'étranger et être affiliés à une institution de recherche étrangère (université, académie des sciences, ou autre organisme de recherche).
- 2.2 Ne sont pas éligibles les candidats qui résident ou qui ont résidé en France durant l'année qui précède la date limite du dépôt de candidature. Les chargés de cours, les boursiers et contractuels dans un établissement d'enseignement ou de recherche français sont considérés comme résidents en France.
- 2.3 Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat (ou d'une qualification équivalente) à la date du dépôt de candidature (thèse soutenue).
- 2.4 La candidature peut être déposée au maximum 6 ans après la date de soutenance de la thèse. Des exceptions peuvent être accordées pour certains cas d'interruption de carrière (maternité, maladie, etc.).
- 2.5 La maîtrise d'une des langues de travail du laboratoire d'accueil est indispensable ; une pratique courante du français ou de l'anglais est souhaitée.
- 2.6 N'est pas éligible comme laboratoire d'accueil un laboratoire où le candidat a déjà été accueilli à un moment ou un autre de son parcours scientifique (y compris pendant son doctorat).
- 2.7 En raison du nombre limité de bourses disponibles, les candidats résidant à l'étranger ayant réalisé leur thèse en France ne sont pas prioritaires.

3 Procédure de candidature

3.1 Les dossiers doivent être impérativement soumis par voie électronique et postale.

3.2 Composition du dossier

- un **formulaire** de candidature (à télécharger <http://www.msh-paris.fr/recherche/bourses-de-recherche-post-doctorales/bourses-fernand-braudel-ifer/procedure-de-candidature/>).
- un **curriculum vitae**.
- une liste de **publications**.
- un **projet de recherche détaillé** (de 5 à 8 pages + une bibliographie de 2 pages maximum) rédigé en français ou en anglais.
- une **copie du diplôme** de doctorat.
- un **résumé de la thèse** (2 pages maximum) en français ou en anglais.
- **deux lettres de recommandation** émanant de personnalités scientifiques françaises ou étrangères.
- une **lettre d'accueil** du responsable de l'institution ou du laboratoire de recherche qui s'engage à accueillir le candidat et son projet pour la durée de la bourse.

3.3 Envoi du dossier :

3.3.1 Le dossier papier doit être envoyé à l'**adresse postale** suivante :

Fondation Maison des sciences de l'homme
Direction scientifique - Programme Fernand Braudel-IFER *incoming*
190, Avenue de France 75013 Paris, France.

3.3.2 Une copie électronique du dossier doit être envoyée par mail à l'adresse suivante :

- Fernand Braudel-IFER *incoming* : ifer.incoming(at)msh-paris.fr

3.4 A la réception du dossier de candidature, un courrier est envoyé aux candidats pour accuser réception et donner des informations plus détaillées sur la procédure de sélection et les délais prévus.

4 Processus de sélection

4.1 La sélection se fait sur dossier.

4.2 Le processus de sélection se déroule sur une base concurrentielle.

4.3 Les comités de sélection sont composés d'experts français et étrangers.

4.4 Les membres des comités de présélection et de sélection choisissent les candidats en fonction de leur compétence scientifique, de la qualité et de la faisabilité de leur projet scientifique et de la complémentarité entre le projet et les travaux de recherche réalisés dans le laboratoire d'accueil choisi.

4.5 Sélection : le processus de sélection prend en compte le curriculum académique, l'intérêt et la qualité des recherches proposées, les motivations exprimées par les candidats dans le projet et les lettres de référence. Ce processus est effectué par des évaluateurs indépendants (enseignants et spécialistes dans chaque domaine disciplinaire) et par un comité de sélection composé d'experts français et étrangers.

4.6 Cas particulier : les candidats en provenance de l'Allemagne et souhaitant postuler à une bourse de mobilité doivent candidater directement auprès du DAAD. La sélection se fait en deux étapes : présélection sur dossier et audition par une commission franco-allemande à Bonn (cf. <http://www.msh-paris.fr/recherche/bourses-de-recherche-post-doctorales/bourses-daadfmsh/>).

5 Accueil et déroulement du séjour

5.1 La FMSH s'assure que les boursiers travaillent dans un environnement propice à la réalisation de leur projet de recherche.

5.2 Les boursiers *incoming* sont affiliés à deux institutions :

5.2.1 un laboratoire d'accueil (à Paris ou dans une autre ville française), choisi par le boursier en adéquation avec son projet. Le laboratoire d'accueil (université, CNRS ou MSH appartenant au Réseau national des MSH) fournit au boursier une infrastructure de travail, l'intègre dans ses équipes et l'assiste dans ses recherches.

5.2.2 à la FMSH, le boursier bénéficie en même temps du statut de **chercheur invité**. Ce statut lui donne accès aux infrastructures de la FMSH (bibliothèque, internet Wifi) et lui permet de participer aux activités scientifiques de la Fondation. La FMSH facilite par ailleurs l'accès de ses chercheurs invités aux autres infrastructures scientifiques à Paris ou en France (centres de recherche, bibliothèques, archives, musées, etc.).

5.3 La FMSH souscrit une assurance maladie-accident privée pour tous les boursiers *incoming*.

6 Statut des boursiers

Les candidats sélectionnés ont le statut de « **boursier post-doctoral de la FMSH** » ; **il ne s'agit pas d'un contrat de travail mais d'une bourse**. Cette bourse est non imposable. Le montant de la bourse est de 2 000 € (euros) par mois.

7 Obligations des boursiers

L'attribution de cette bourse est soumise aux conditions suivantes :

- être présent pendant toute la durée de la bourse dans le laboratoire d'accueil
- informer obligatoirement la FMSH si pour une raison ou une autre (maladie, impossibilité de se rendre dans le pays d'accueil, raisons professionnelles, etc.) le séjour est interrompu
- remettre un rapport de recherche à la fin du séjour
- remettre un *Working Paper* (WP) à la fin du séjour (suivant la procédure commune de publication des *Working Papers* et des *Position Papers* de la FMSH)
- mentionner le soutien accordé par la FMSH et l'Union européenne – Programme Action Marie Curie dans toutes les publications résultant des recherches effectuées dans le cadre de ce programme.